
Jeudi 1^{er} février 2024

Environnement

Rennes Métropole adopte sa stratégie Biodiversité et Eau

Jeudi 1^{er} février 2024, le Conseil métropolitain a adopté sa stratégie Biodiversité et Eau. Cette stratégie vise à développer une meilleure connaissance, appropriation et intégration de ces enjeux dans l'ensemble de ses politiques publiques et dans les coopérations avec ses partenaires à l'échelle du territoire. Face à la dégradation de la biodiversité et des cours d'eau, cette approche globale vise à préserver et reconquérir la biodiversité dans son ensemble (les espèces et leurs habitats) et à maintenir la qualité de vie des habitants de la Métropole.

Étapes d'élaboration de la stratégie

L'élaboration de la stratégie Biodiversité et Eau de Rennes Métropole a été réalisée par étapes :

- La réalisation d'un **diagnostic du territoire** ;
- La définition des **enjeux et objectifs** ;
- L'élaboration d'un **plan d'actions** biodiversité à l'échelle métropolitaine ;
- La mise en place à venir d'**indicateurs** et de suivis.

Une stratégie structurée autour de cinq trajectoires

Co-construite avec de nombreux acteurs du territoire, la stratégie Biodiversité et Eau se structure autour de cinq grandes trajectoires déclinées en objectifs opérationnels. Les actions peuvent relever des compétences de Rennes Métropole, des communes, ou de tout autre acteur agissant en faveur de la biodiversité et de l'eau (associations, institutions, universitaires, entreprises, etc.). Un ensemble d'actions sont déjà engagées, notamment à travers différentes politiques publiques ou stratégies : PLUi, PCAET, Stratégie Agriculture et Alimentation Durables, etc.

Parce qu'elle concerne la globalité du territoire de Rennes Métropole sans se limiter aux seules compétences métropolitaines, cette liste d'actions n'est pas exhaustive et est vouée à évoluer selon l'évolution des connaissances et des échanges avec les partenaires. Un tableau de bord permettra de suivre la réalisation de ces actions dans le temps.

1. Améliorer la connaissance, l'expertise, le suivi et l'évaluation

La biodiversité est un patrimoine qu'il est important de connaître et de sauvegarder. Ainsi, la Métropole entend continuer ses efforts pour favoriser et organiser la mise en place d'inventaires, pour identifier les secteurs à enjeux, pour évaluer l'état et les fonctionnalités des milieux naturels et aquatiques, ainsi que pour favoriser la diffusion et le partage de connaissances.

Actuellement, 6 communes de Rennes Métropole sont en cours d'élaboration d'Atlas de la Biodiversité et 7 autres ont exprimé le souhait de se lancer dans la démarche. En parallèle, des guides de l'Office Français de la Biodiversité sont distribués aux communes et aux associations qui souhaitent participer aux inventaires. Des secteurs prioritaires sont identifiés pour mettre à jour efficacement les inventaires des zones humides, du bocage et pour identifier les sites de compensations existants.

Une carte des enjeux environnementaux compilant les données à jour est en cours d'élaboration afin de rendre accessible les connaissances à tous les partenaires.

2. Préserver, protéger et pérenniser les espaces agro-naturels et de nature en ville

Pour éviter les impacts sur la biodiversité, la stratégie prévoit d'appliquer le dispositif "ERC" Éviter, Réduire, Compenser et les enjeux biodiversité à tous les projets de la métropole. La priorité de la métropole étant bien d'éviter toute atteinte à l'environnement et aux services qu'il fournit, et à toujours viser l'amélioration de son état.

Elle prévoit aussi de limiter les pressions et les prélèvements sur les espaces naturels en interdisant la plantation d'espèces exotiques envahissantes, en incitant à la réduction de l'utilisation d'intrants et à des pratiques agronomiques économes en eau.

3. Développer la biodiversité, restaurer et améliorer les fonctionnalités écologiques

Cette volonté de reconquête de la biodiversité nécessite d'aller au-delà de la préservation des milieux et de la réduction des impacts. L'objectif est de créer de la biodiversité dans les aménagements. La reconquête de la biodiversité est l'une des réponses majeures à l'adaptation au changement climatique.

Pour cela, des aménagements spécifiques seront créés pour reconnecter les milieux : écopont, banquette sous pont-cadre, système de détection en bord de route, expérimentation de boviduc (passage aménagé pour les bovins). Cela se traduit également par une incitation à une gestion écologique des espaces privés et des espaces communaux ou la mise en place de nichoirs sur le bâti.

4. S'adapter au changement climatique et faire face aux événements extrêmes

Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité sont deux crises fortement imbriquées, toutes deux causées par les activités humaines et qui s'amplifient mutuellement. La préservation de la biodiversité participe à la lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agit de favoriser les milieux naturels, les ressources renouvelables, le stockage carbone et le stockage de l'eau dans les sols, et de limiter les îlots de chaleur urbains et la vulnérabilité au ruissèlement et aux crues.

Les leviers d'actions identifiés sont la désimperméabilisation des sols, la végétalisation des cours d'école et le développement de la filière bois-énergie.

5. Mobiliser tous les citoyens et acteurs du territoire

Rennes Métropole souhaite renforcer l'appropriation des enjeux biodiversité et eau par les citoyens et les acteurs du territoire. Cela passe par la mise en place d'événements autour de la biodiversité (Fête de la nature, Journées européennes du Patrimoine et Patrimoine naturel, etc.) et de sessions de sensibilisation et de partage d'expériences (fresque de la biodiversité, fabrique citoyenne du climat).

Une déclinaison en feuilles de route

Des feuilles de routes seront réalisées en 2024, elles viendront détailler les actions à mener sur le territoire afin de répondre aux enjeux biodiversité et eau identifiés. Les feuilles de routes seront multiples (par compétence de Rennes Métropole, mais aussi partenaire, commune, entreprise, etc.), puisque la Stratégie porte sur le territoire de Rennes Métropole et non uniquement sur les compétences de cette dernière.

- ❖ **Focus sur la feuille de route eau de Rennes Métropole** adoptée par le Conseil métropolitain du jeudi 1^{er} février 2024. Celle-ci est la déclinaison opérationnelle de la stratégie sur le volet Eau.

Les évolutions climatiques, en modifiant le régime des précipitations et l'hydrologie des cours d'eau, vont augmenter le risque d'inondations et fragiliser les milieux naturels déjà dégradés par les activités humaines. Or, notre alimentation en eau potable, notre capacité à assainir nos eaux usées et notre biodiversité dépendent très largement du bon fonctionnement de ces milieux naturels. Face à ces constats, Rennes Métropole mobilise l'ensemble de ses politiques, d'une part, pour atteindre le bon état écologique des milieux qui régulent le cycle de l'eau, et d'autre part, pour réduire la vulnérabilité du territoire aux événements extrêmes.

La feuille de route Eau de Rennes Métropole vise à atteindre 6 grands objectifs :

- **Favoriser le stockage de l'eau dans le sol et ralentir les écoulements**

Il s'agit de rétablir un fonctionnement des écoulements au plus proche du fonctionnement d'un bassin versant naturel. Les leviers d'actions sont notamment la désimperméabilisation, la végétalisation et la gestion intégrée des eaux pluviales en

milieu urbain, la restauration du bocage, le développement des prairies et le dé-drainage des parcelles en milieu rural.

- **Retrouver des milieux naturels fonctionnels**

Les leviers d'interventions sont, d'une part, la protection des milieux naturels résiduels, notamment les zones humides, et d'autre part, la restauration des cours d'eau et zones humides dégradés, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, en priorisant les têtes de bassin versant. La restauration comprend le décaissement des zones humides remblayées, la suppression des étangs sur cours d'eau et sur source, la remise du lit des rivières en fond de vallée, leur reméandrage, et la restauration des habitats qui les composent et enfin, la suppression des seuils et barrages qui font obstacle à la continuité écologique et sédimentaire.

- **Limiter les pollutions d'origine agricole**

Il s'agit, d'une part, de soutenir des modes de production peu consommateurs d'engrais et de pesticides, et d'autre part de favoriser les aménagements permettant de limiter l'érosion des sols et de fait le transfert de polluants aux cours d'eau (haies sur talus perpendiculaires à la pente par exemple). Le soutien peut s'opérer *via* le développement de filières, via l'accompagnement technique, via la facilitation de l'accès au foncier.

- **Limiter les pollutions d'origine urbaine**

L'amélioration de la performance des stations d'épuration, le renouvellement des réseaux de collecte en mauvais état ou mal dimensionnés, la chasse aux mauvais branchements, la mise en place de solutions fondées sur la nature pour créer des zones tampon entre les rejets urbains et le milieu constituent autant de leviers pour réduire les pollutions urbaines.

- **Limiter les prélèvements**

L'évolution des comportements vers plus de sobriété, couplée avec l'amélioration des réseaux de distribution, ainsi que le développement de l'utilisation des eaux alternatives (eaux de pluie notamment) permettent de réduire les consommations d'eau potable et la pression de prélèvement sur le milieu.

- **Limiter la vulnérabilité au ruissellement et aux crues**

Ce dernier point comprend la régulation de la constructibilité en secteur à risque, l'adaptation des bâtiments et infrastructures existants dans les secteurs à risque ainsi que l'amélioration de l'alerte et de la gestion de crise. La connaissance des phénomènes

et la communication auprès de tous les acteurs sont des leviers transversaux qui viennent appuyer l'ensemble des actions techniques.

Service de Presse Rennes
Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34
[Espace Presse](#)

